



Tutrice à 18 ans ? Possibilité d'adoption avant 28 ans ?

Par jeunereveuse

Bonjour, je poste cette question car je ne trouve pas de réponse concrète sur les forums.

Depuis un an, une "amie" me confie régulièrement sa petite fille qui a actuellement 1 an et 2 mois, mais, il y a 1 mois elle m'a annoncé qu'elle ne veut plus de la petite, (selon elle, le bébé la gêne dans ses études et sa vie sentimentale, elle a 21 ans et l'impression de gâcher sa jeunesse), c'est DÉFINITIF.

Elle envisage de la confier à la DDASS, ou à l'ASE mais, personnellement, je n'ai pas confiance en ces services et j'ai un lien indescriptible avec cette toute petite fille, mais voilà, j'ai seulement 18 ans, je suis étudiante en droit (2ème année parcours bac +5-6), j'ai vu que pour une adoption plénière, il me faudrait attendre 10 ans, quels sont les alternatives possibles ?

À l'heure où j'écris ce post, l'enfant réside chez moi et la génitrice est disposée à signer n'importe quel document qui me permettrait de devenir la responsable légale de la petite puce, elle m'a d'ailleurs laissé ses coordonnées, elle compte partir vivre à l'étranger l'année prochaine.

Merci d'avance.